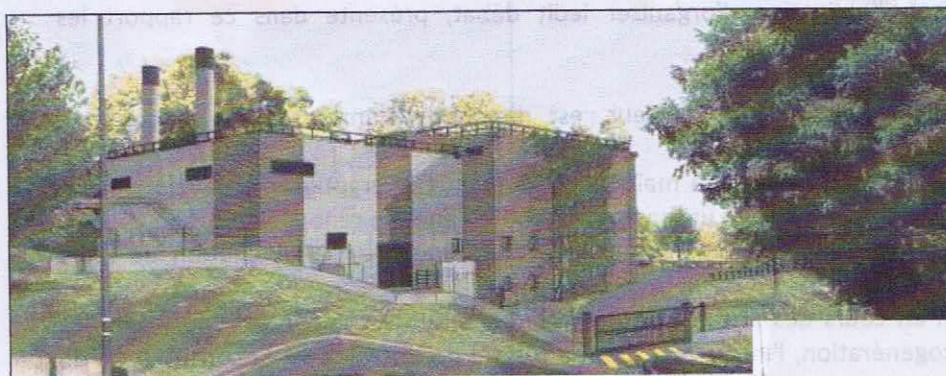


DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2014

Commune (2010)	Total
Sannois	87 036
Ermont	33 324
Franconville	27 213



INTRODUCTION

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune de 3 500 habitants et plus, l'organisation d'un débat en comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Ce débat donne lieu à une délibération du comité syndical, prenant acte de sa tenue.

Le SICSEF regroupe les trois communes de Sannois, Ermont et Franconville, dont les populations sont les suivantes :

Commune	Rec. INSEE (2010)
Sannois	26 659
Ermont	27 713
Franconville	33 324
Total	87 696

Ainsi, le SICSEF, soumis à l'obligation d'organiser ledit débat, présente dans ce rapport les orientations budgétaires de l'exercice 2014.

Le SICSEF, créé pour gérer le réseau de chaleur, est directement impacté par un contexte énergétique très riche :

- L'essor d'une réglementation visant à maîtriser la demande énergétique, à développer les modes de production plus vertueux, utilisant notamment l'énergie renouvelable,
- Le besoin des ménages de réduire leur facture énergétique par la diminution de leurs consommations
- La modernisation en cours des installations de notre réseau de chaleur, la rénovation des installations de cogénération, l'interconnexion du réseau de distribution, la construction de la chaufferie biomasse.

La définition des orientations budgétaires du SICSEF pour l'exercice 2014 doit tenir compte de l'ensemble de ces facteurs.

LE SICSEF

Le SICSEF : un service pour un territoire

Le service

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville a été créé en 1973 afin d'assurer la gestion du réseau de chaleur et l'exécution du service de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

Les compétences du Syndicat, définies par ses statuts sont les suivantes :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'exécution du service est déléguée à la société SEFIR en vertu d'un contrat de délégation de service public.

Le territoire

A ce jour, 5 168 logements, quatre groupes scolaires, deux centres culturels, un lycée et une salle polyvalente sont alimentés par le réseau de chaleur au moyen des trois chaufferies existantes. Le patrimoine raccordé au réseau de chaleur est le suivant :

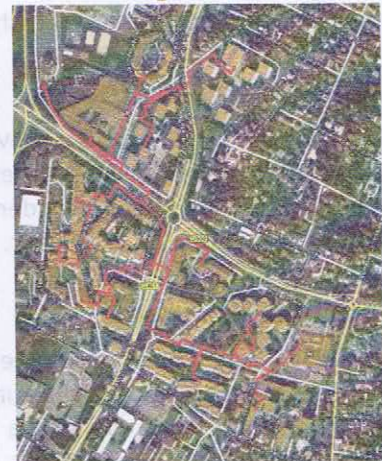
Fossés Trepés



Fontaine Bertin



Logis Verts



Les ressources financières du SICSEF

Les ressources financières du SICSEF sont constituées de deux redevances, prévues par l'article 63 du contrat de délégation de service public souscrit avec SEFIR. Ces redevances sont versées par le délégataire.

La redevance de contrôle et de fonctionnement permet de couvrir les frais de gestion du SICSEF. Elle est fixée par le contrat à 250 000 €, nette de taxe. La redevance est actualisée chaque année. En 2013, le SICSEF a perçu 278 127.38 € au titre de la redevance de contrôle et de fonctionnement.

La redevance correspondant à la mise à disposition des installations et des terrains du Syndicat pour l'exécution du service est fixée par le contrat à 16 700 €, nette de taxe. La redevance est actualisée chaque année. En 2013, le SICSEF a perçu 18 578.90 € au titre de la redevance de mise à disposition.

Définition des objectifs pour l'exercice 2014

L'année 2014 est marquée en premier lieu par l'organisation des élections municipales au mois de mars. A l'issue de ces élections, le SICSEF sera tenu de procéder à l'installation du bureau et à la création des commissions permanentes.

Outre l'organisation des élections, les objectifs du SICSEF pour l'exercice 2014 sont divers.

Suivi de l'exécution du service

La mission essentielle du SICSEF consiste à garantir l'exécution du service par le délégataire conformément aux dispositions du contrat de délégation.

En 2014, le SICSEF s'attachera donc à garantir le respect des conditions de service : fourniture de chaleur, application des tarifs, maintenance des installations, ...

Le contrat de mission de contrôle d'exécution du service, confié à Sage Services en 2010 arrive à son terme en juin 2014 et devra être renouvelé.

La modernisation des installations

Engagée dès l'entrée en vigueur du contrat de délégation, la modernisation des installations consistant à rénover les installations de cogénérations, interconnecter le réseau de distribution et construire une chaufferie biomasse, sera poursuivie en 2014.

La mise en service de la chaufferie en début d'année 2014 permettra la mise en valeur de notre réseau de chaleur par la recherche de subvention ou le classement du réseau.

Le développement du réseau

Le contrat de délégation prévoit des objectifs de développement du réseau ambitieux. Les démarches commerciales permettant l'atteinte de ces objectifs sont à la charge de SEFIR. Le SICSEF s'attachera donc à suivre les démarches engagées par SEFIR et à accompagner le délégataire par la promotion du réseau de chaleur.

Sensibilisation du public

Le SICSEF poursuivra et renforcera ses actions auprès du public visant à sensibiliser et informer sur les enjeux des réseaux de chaleur et la maîtrise de la demande énergétique.

L'inauguration de la chaufferie biomasse, l'organisation de journée porte ouverte, de réunions publiques, le renforcement des outils de communication, seront autant de moyens utilisés par le syndicat pour atteindre ses objectifs.

Mise en œuvre d'une politique de développement durable

En tant que gestionnaire d'un réseau de chaleur, le SICSEF est un acteur local important dans le domaine de l'énergie.

Son rôle est donc d'accompagner et de conseiller les usagers du réseau dans un processus de maîtrise de la demande énergétique.

Renforcement du personnel du syndicat

Actuellement, le tableau des effectifs du syndicat comporte deux postes :

- Un poste de technicien pour 35 heures hebdomadaires,
- Un poste d'adjoint administratif pour 17.5 heures hebdomadaires.

La durée de travail au poste d'adjoint administratif sera modifiée et passera à 35 heures hebdomadaires.

Le compte administratif prévisionnel pour l'exercice 2013

Le compte administratif prévisionnel du SICSEF pour l'exercice 2013 se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes	Report de l'exercice N-1	Résultat
Section de fonctionnement	166 458.32 €	298 538.47 €	787 599.98 €	919 680.13 €
Section d'investissement	0 €	85 343.83 €	- 69 348.42 €	15 995.41 €
Ensemble	166 458.32 €	383 882.30 €	718 251.56 €	935 675.54 €

* Ces données sont prévisionnelles sous réserve de l'adoption des comptes par le comité syndical.

L'excédent prévisionnel de fonctionnement au terme de l'exercice 2013 est de 919 680.13 €.

L'excédent prévisionnel d'investissement au terme de l'exercice 2013 est de 15 995.41 €.

Prévisions au BP 2014	Titre
47 000 €	Rémunération des agents
20 000 €	Indemnités des élus
10 000 €	Indemnités du comité technique
40 000 €	Cotisation sociales

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires définies ci-dessous ont été établies au regard des dépenses et recettes moyennes constatées sur les derniers exercices. Il est à préciser que ces orientations sont amenées à évoluer au cours de l'exercice 2014 et que ces propositions ne sont pas une liste exhaustive des inscriptions budgétaires 2014.

Exécution du service

Les dépenses occasionnées pour l'exécution du service correspondent essentiellement aux frais relatifs au contrat de contrôle d'exploitation.
Les dépenses estimées pour 2014 sont de l'ordre de 30 000 €.

Les frais juridiques et de procédure

Le SICSEF, n'ayant pas de compétence juridique en son sein, requiert parfois les services d'un cabinet d'avocat pour un avis juridiques dans le cas de litiges avec un tiers comme sur des questions ponctuelles relatives à l'évolution du contrat de délégation de service public, à la mise en œuvre de projets divers, ...

D'autre part, le renouvellement du contrat de contrôle de l'exécution du service occasionnera des dépenses en termes d'insertions et d'annonce.

La proposition au BP 2014 en matière de frais juridiques et de procédure est la suivante :

Intitulé	Proposition au BP 2014
Frais juridiques	30 000 €
Annonces et insertions	10 000 €

Charge de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations des agents, les indemnités des élus ainsi que des cadres du comité technique et enfin, des charges sociales.

La rémunération des agents proposée tient compte d'une modification du temps de travail hebdomadaire au poste d'adjoint administratif.

La proposition au BP 2014 en matière de charges de personnel est la suivante :

Intitulé	Proposition au BP 2014
Rémunération des agents	45 000 €
Indemnités des élus	20 000 €
Indemnités du comité technique	10 000 €
Cotisation sociales	40 000 k€

Sensibilisation, information et communication

Les principales dépenses relatives aux actions de sensibilisation et de communication du SICSEF concernent la publication régulière du Zenergie, l'entretien du site internet, l'organisation d'évènements tels que les journées portes ouvertes et l'inauguration de la nouvelle chaufferie début 2014.

La proposition au BP 2014 en matière d'actions de sensibilisation, d'information et de communication est la suivante :

Intitulé	Proposition au BP 2014
Entretien du site internet	1 000 €
Publication du Zenergie	15 000 €
Actions de sensibilisation	15 000 €
Organisation de réunions publiques	5 000 €

Mise en œuvre d'une politique de développement durable

La mise en œuvre d'une politique de développement durable suppose un accompagnement des abonnés du réseau de chaleur dans leurs démarches de maîtrise de leur demande énergétique.

Il est proposé de prévoir une dépense annuelle de 50 000 € pour la mise en œuvre de cette démarche.

Charges diverses

Les principales propositions au BP 2014 en matière de charges diverses sont les suivantes :

Intitulé	Proposition au BP 2014
Assurances et taxes	10 000 €
Fournitures administratives	5 000 €
Frais de télécommunication	10 000 €
Frais de véhicule	10 000 €
Bâtiments	10 000 €

Redevance de contrôle et de fonctionnement

La redevance de contrôle versée chaque année au SICSEF par le délégataire permet d'assurer les dépenses de contrôle et de fonctionnement du Syndicat. Au regard du contexte actuel, la délégation étant en vigueur depuis deux années, les travaux neufs de la délégation arrivant à terme, le Syndicat a pu affiner ses besoins.

Aussi, les prévisions des dépenses de fonctionnement et de contrôle du Syndicat sur la durée résiduelle de la délégation permettent une réévaluation du montant annuel de la redevance de contrôle.

Il est proposé de réduire de 35 000 € les recettes prévisionnelles relatives au versement de la redevance de contrôle et de fonctionnement, soit d'inscrire au BP 2014, 255 000 € au lieu de 280 000 €.

